

**RAPPORT N° 97/6-59**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REQUALIFICATION DU BOULEVARD VAUBAN**  
**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**

Par Délibération n° 95/5-38 du 6 octobre 1995, le Conseil Municipal a défini les modalités de la phase de concertation préalable pour le projet de requalification du Boulevard Vauban, à savoir :

- présentation du dossier d'études sous forme d'une exposition,
- ouverture d'un registre,
- réunions dans le quartier.

Suite à l'élaboration récente du dossier d'études par l'équipe d'ingénierie retenue, cette phase de concertation s'est déroulée du 28 juillet au 22 août 1997 inclus, de la manière suivante :

- une exposition a été présentée durant cette période dans le Hall d'Accueil de l'Hôtel de Ville ;
- un registre a été mis à la disposition des visiteurs pour y consigner remarques et suggestions ;
- une première réunion s'est déroulée dans le quartier le 28 juillet dernier et a rassemblé les habitants du secteur concerné, y compris les représentants de l'Ecole Maternelle Vauban I ;
- une seconde réunion s'est déroulée à l'Hôtel de Ville le 5 août dernier et a rassemblé les responsables des organismes, administrations et établissements situés dans le quartier.

Un certain nombre d'observations ont été soulevées lors de ces réunions ou ont été consignées dans le registre. Elles peuvent être regroupées de la façon suivante :

- les modalités d'accès à l'Ecole Vauban I ;
- l'impact phonique du projet sur les habitants riverains ;

## RAPPORT N° 97/6-59

- la gestion du stationnement des véhicules du personnel des différents établissements publics et administrations du quartier ;
- l'incidence du projet actuel sur le schéma de circulation automobile du secteur de Champ-Fleuri (Rue Edmond Rostand, Rue Jean Cocteau, Ruelle Magnan).

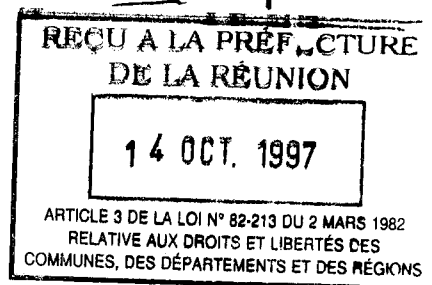
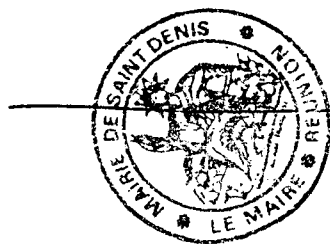
En conclusion de cette phase de concertation, il apparaît souhaitable que ces remarques soient prises en compte dans l'élaboration du dossier "avant-projet" élaboré par l'équipe d'ingénierie.

Je vous demande :

- de vous prononcer sur le bilan de cette phase de concertation, selon la conclusion développée dans le Rapport ;
- de demander au Mandataire (SODIAC) d'intégrer ces éléments de concertation à l'élaboration du dossier "avant-projet".

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT  
LE PREMIER ADJOINT  
Alain ARMAND**



**DELIBERATION N° 97/6-59  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

**OBJET**

**REQUALIFICATION DU BOULEVARD VAUBAN  
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-59 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, deuxième Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Vie Quotidienne ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le bilan de la phase de concertation préalable pour la requalification du Boulevard Vauban, selon la conclusion développée dans le Rapport.

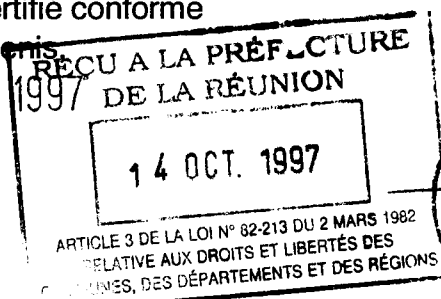
**ARTICLE 2**

Demande au Mandataire (SODIAC) d'intégrer ces éléments de concertation à l'élaboration du dossier "avant-projet".

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis,

le - 7 OCT. 1997



**POUR LE MAIRE ABSENT  
LE PREMIER ADJOINT  
Alain ARMAND**

